



**Conseil Municipal du 30 mars 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 22**

**Votants : 25**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg – Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon – Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Charley Mingeon - Rose Paviet - André Pellicier - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

**Excusés :** Bernadette Chamoussin - Laurent Desbrini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

**Absents :** Franck Chenal - Marie Latapie - Marie-Pierre Rebrassé

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 24 mars 2023

**Date de publication :** 07 avril 2023

**Délibération n°2023-041 - Vente d'un terrain a monsieur Richel Bertrand et madame Richel Isabelle - parcelle cadastrée 169 section h 1574 à Centron**

Madame le Maire informe le Conseil municipal du projet de vente d'une parcelle à Monsieur et Madame RICHEL Bertrand et Isabelle, cadastrée 169 section H n° 1574 afin d'agrandir son tènement foncier.

Elle indique que le terrain d'une superficie de 13 m<sup>2</sup> jouxte la propriété des futurs acquéreurs et ne comporte pas de constructions, ni de réseaux.

Elle indique que la commune a fait une offre à 40 €/m<sup>2</sup>, soit un prix total de 520 € et a été acceptée par Monsieur et Madame RICHEL Bertrand et Isabelle.

Elle précise que la Commune a obtenu l'avis des Domaines en date du 5 juillet 2022 qui confirme le prix de 520 €.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de compromis et propose son approbation.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De vendre la parcelle cadastrée section 169 H n° 1574, d'une superficie de 13 m<sup>2</sup> au prix de 520 €.**
- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce découlant de la présente, notamment le compromis de vente puis l'acte authentique.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification